

Réunion du Conseil d'Administration du mercredi 06 juillet 2022 à 10h00

Délibération n°2022-38 Objet : Adhésion au GIP des CDG

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme TRILLES représentée par M. CASSAGNE ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme COUTTENIER représentée par M.
 FONTES, Mme DUPRAT représentée par Mme GEIL GOMEZ, Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M.
 SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE, Mme RIEU;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : néant;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme DOSTE représentée par M.
 DURAND.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : M. BOUTELOUP, Mme LUMEAU-PRECEPTIS ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Affiché le



Contenu délibération

La Présidente indique qu'il existe un GIP Informatique des CDG, Groupement d'Intérêt Public dont l'objet est de mutualiser les moyens et solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres, et plus généralement, de nouer tout partenariat utile à la satisfaction de cet objet.

La Présidente rappelle à l'assemblée qu'à ce jour, le CDG31 n'est pas membre de ce GIP, mais a adhéré par contractualisation aux seules applications métiers Concours et Emploi Territorial.

Constatant l'évolution des missions du GIP, la Présidente envisage l'adhésion du CDG31 au GIP, qui apparaît désormais pertinente, en raison des éléments suivants :

- Le schéma directeur informatique du GIP a été actualisé et répond à des enjeux complémentaires : interopérabilité, consolidation et exploitation des données, sécurité et protection des données ainsi qu'optimisation et modernisation du système d'information.
- Le catalogue d'applications et des projets est de plus en plus important et propose des outils qui pourraient intéresser le CDG31, notamment :
 - la promotion interne,
 - les missions temporaires,
 - les missions de prévention,
 - la gestion des cotisations,
 - la gestion de la relation avec les collectivités,
 - les référentiels de données
 - etc.
- Par ailleurs, depuis son adhésion en 2021, le CIG Grande Couronne a engagé le transfert de certains outils vers le GIP Informatique des CDG, outils mis à disposition des CDG au plan national. Entre autres outils, le puits de données sociales, alimenté par le Rapport Social Unique porté par les observatoires régionaux des CDG devrait prochainement être hébergé par le GIP.

Pour rappel, en sa qualité de coordonnateur des CDG d'Occitanie et de chef de file de la mission Emploi, le CDG31 gère l'Observatoire régional de l'Emploi et des données sociales, pour le compte des 13 CDG d'Occitanie, qui nécessite l'utilisation de ce puits de données

 Aujourd'hui, tous les CDG du territoire ont adhéré au GIP, à l'exception des CDG 31, 32 et 66 : nous sommes en mesure de réaliser d'utiles parangonnages et ainsi d'obtenir des informations en retour de la part des autres utilisateurs.

Ces nouveaux éléments s'inscrivent dans la direction suivie par le CDG31 pour son système d'information : une adhésion au GIP Informatique permettrait au CDG31 d'accéder à des outils et des projets mutualisés.

La présidente indique que la participation financière en tant qu'adhérent au GIP se décompose en deux parties :

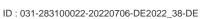
- une cotisation, participation financière annuelle. Une simulation de cette cotisation a été évaluée à 5 742.45€ pour le CDG31
- une contribution relative à l'utilisation des outils.

La participation financière des « non membres » est composée seulement de la contribution, augmentée de 50%, correspondant aux frais du GIP et à la TVA.

Envoyé en préfecture le 14/07/2022

Reçu en préfecture le 14/07/2022

Affiché le



La présidente démontre que le gain final, si le CDG31 était adhérent, s'élèverait dans un 1er temps à 406.51€ pour l'utilisation des seules applications métiers Concours et Emploi Territorial. En revanche, si le CDG31 était amené à solliciter d'autres applicatifs dans le cadre du GIP Informatique, le gain financier serait plus important.

A titre d'exemple, une simulation financière sur la base de l'utilisation de 5 applications métiers : Concours, Emploi Territorial, IOTA Mission prévention, MISSIONS TEMPORAIRES, AGIRHE Promotion interne conduirait à un gain de 10 191,32 €.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'engager les démarches d'adhésion auprès du GIP informatique des CDG ;
- De donner mandat à la Présidente pour la signature de la demande d'adhésion ;
- De prévoir l'inscription des sommes correspondant à la cotisation annuelle et aux contributions aux applicatifs dans le cadre des budgets ultérieurs.

Fait à Labège, le 06 juillet 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ